

CHAURIAT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 AVRIL 2018

Convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement en traverse sur la RD 81

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1/ adopte le projet d'aménagement en traverse d'agglomération sur la RD 81 et son plan de financement*
- 2/ autorise Monsieur le Maire à signer une convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale 81*
- 3/ autorise Monsieur le Maire à signer une convention définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes*

Demande de Subvention dispositif Villages Remarquables

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de déposer un dossier de candidature pour adhérer à la Marque Petites Cités de Caractère® et la délibération du 27 février 2018 l'autorisant à faire une demande auprès de la DRAC pour l'obtention d'un Site Patrimonial Remarquable.

Il indique que la Région Auvergne Rhône-Alpes a lancé un programme de soutien en faveur des "villages remarquables" Ce dispositif accompagne les communes qui s'engagent dans une dynamique de protection patrimoniale, cela permet de valoriser les territoires en fonction de leur potentiel et de jouer ainsi un rôle dans l'aménagement et l'équilibre des espaces.

Monsieur le Maire présente le programme d'une première tranche des travaux :

- aménagement paysager des trottoirs des boulevards ceinturant le bourg historique
- création d'espaces verts au pied des façades
- plantation d'arbres
- implantation d'une fontaine (réseau effectué lors des travaux de remplacement de la canalisation d'eau)
- rénovation d'un ancien lavoir (fait par le service de voirie communale)

Montant des travaux : **281 437 € H.T**

Plan de financement prévisionnel :

OPÉRATION	MONTANT PRÉVU H.T en €.	Subv Conseil Départ.	Subv Région Auv Rhône Alpes	Fonds propres de la commune
Aménagt paysager, création d'espaces verts, plantation	281 437,00	62 720,20	50 % 140 718,50 €	77 998,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1/ S'engage dans une démarche de maintien d'une marque et du respect du cahier des charges de la marque Petites Cités de Caractère®*
- 2/ approuve le programme des travaux indiqué ci-dessus*
- 3/ adopte le plan de financement indiqué ci-dessus*
- 4/ sollicite le financement prévu pour ce projet*
- 5/ approuve le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux*
- 6/ autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des villages remarquables auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, à hauteur de 50 %*
- 7/ autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier*

Infos divers

- Réunion concernant la future résidence Séniors mercredi 16 mai à 17h en Mairie
- Domaine de Chauriat : suite à la rencontre entre la mairie et M. PASQUIER, le bail devrait être signé mi-mai pour l'ouverture du restaurant en juillet. M. PASQUIER a été invité à accélérer le projet en l'incitant plutôt à ouvrir et à s'en tenir à la première partie de son projet (restauration) puis de voir plus tard pour le reste du projet (salle de réception etc.)
- A propos de l'emprunt l'Agence Locale France établit des fiches de notation des collectivités auprès des banques, Chauriat obtient une note de 1,91 sur une échelle de 7, ce qui est signe d'un endettement plus que raisonnable.
- Une couleur sera choisie pour les grilles du parc. Il est essentiel d'essayer de faire une couleur uniforme dans tout le village.